



**Motion « Refonder les services déconcentrés de l'Etat »**

**Les ingénieurs des TPE, réunis en congrès à Paris les 13 et 14 décembre 2007**

**FUSTIGENT** les expérimentations actuelles de fusion de services techniques déconcentrés, qui sont conduites sans réflexion sur les missions de l'Etat, avec pour seul objectif la réduction des effectifs;

**CONDAMNENT** l'absence de considération pour les questions sociales, la pression exercée sur les personnels, la dégradation des conditions de travail et les situations dramatiques qui en résultent ;

**RECLAMENT** en conséquence le retrait pur et simple des expérimentations de fusion DRIRE-DIREN, qui n'ont aucune légitimité en matière de service public et ne peuvent que susciter des blocages pour tout processus ultérieur de refondation des services déconcentrés ;

**EXIGENT** l'arrêt immédiat de l'expérimentation OSE dans le département du Lot et l'abandon définitif d'un tel projet, contraire à l'intérêt même de l'Etat en ce qu'il le prive d'une analyse technique pluridisciplinaire et exhaustive au service de son action territoriale;

**APPELLENT FERMEMENT** le MEDAD à se doter au plus vite d'un projet stratégique national conforme aux attendus du Grenelle de l'environnement, décliné à travers ses échelons territoriaux et s'appuyant sur un Réseau Scientifique et Technique élargi ;

**REVENDIQUENT**, dans cette logique, la mise en place d'un véritable service public de l'aménagement durable des territoires par un rapprochement des structures relevant du périmètre MEDAD et exerçant des missions complémentaires sur les champs de l'écologie et de l'aménagement (réseaux Equipement, Ecologie, Agriculture), en privilégiant les missions opérationnelles au niveau départemental et les missions stratégiques au niveau régional ;

**PRENNENT ACTE** des annonces de création d'une service régional unique du MEDAD et de la généralisation annoncée lors du comité de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, de la fusion des DDE et DDAF et **REVENDIQUENT** l'élargissement de la réflexion à l'ensemble des champs techniques ayant trait à l'aménagement durable afin de constituer une direction départementale technique unique indispensable pour répondre aux besoins d'ingénierie de l'Etat pour les territoires ;

**DEMANDENT** qu'une réflexion soit menée sur la stratégie du ministère du logement et de la ville en lien avec les réorganisations du MEDAD ;

**AFFIRMENT** le besoin d'un pilotage ministériel fort des services du MEDAD associé à un véritable dialogue social ;

**DENONCENT** en conséquence la décision annoncée par le ministre de créer un commissariat du développement durable en charge de la stratégie et d'un secrétariat général en charge des moyens, alors que l'expérience SG – DGPA au MTETM a démontré que cette séparation conduit à une impossibilité de pilotage ;

**EXIGENT** la constitution au MEDAD d'un SGPA, Secrétariat général traitant de la stratégie et des questions de personnel et d'administration, qui devra se charger d'établir, de façon concertée, un plan de GPECC visant à préserver la diversité des compétences techniques et la pluridisciplinarité, l'approfondissement des connaissances et des savoir-faire en matière de développement durable des territoires, et accordant une place privilégiée à l'encadrement eu égard aux enjeux de conduite du changement qui s'annoncent ;

**DEMANDENT** la mise en place d'une gestion des carrières privilégiant les passerelles entre fonctions publiques et entre les différents réseaux du MEDAD tout en préservant la spécificité des corps, seule garante d'une pluralité des compétences ;

**EXIGENT** pour les ITPE, la déclinaison des objectifs du développement durable (pluridisciplinarité, synthèse, expertise, gouvernance) dans la future note d'orientation pour la gestion du corps , dans la formation initiale à l'ENTPE et dans la formation continue

**RAPPELLENT** avec fermeté leur revendication d'une réforme statutaire rapide pour la création d'un corps inter-fonctions publiques à trois niveaux de grade concrétisant et confirmant la réalité de leurs missions d'ingénieurs du service public de l'aménagement et du développement durables des territoires ;

**EXIGENT** enfin que l'ensemble de ces évolutions de structures soient opérées avec la plus grande attention aux questions sociales, à travers un accompagnement minutieux, un alignement par le haut et une revalorisation des situations constituant la juste récompense des efforts sans précédents demandés au personnel depuis 3 ans ;

**DONNENT MANDAT** à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens et actions nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications, en particulier à l'occasion des réflexions à venir pour la mise en place de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat, annoncées lors du conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007.